



VILLE DE  
BOULOGNE-  
BILLANCOURT

**MERCI DE JOINDRE CET IMPRIME A VOTRE ENVOI**

**VILLE DE BOULOGNE~BILLANCOURT**

**DIRECTION DU LOGEMENT  
01-55-18-47-95**

La Direction du Logement vous reçoit sur rendez-vous physique ou téléphonique :

Du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Madame, Monsieur,

Vous avez récemment adressé à la Direction du logement votre demande de logement.

Votre demande ne peut être instruite dès à présent, certaines pièces indispensables n'ayant pas été transmises.

Aussi, je vous remercie de bien vouloir transmettre par courrier postal ou déposer dans notre boîte aux lettres qui se situe au rez-de-chaussée de l'annexe Delory, les documents ci-dessous, dans les meilleurs délais :

- Photocopie de la pièce d'identité recto-verso
- Photocopie intégrale du livret de famille ou acte de naissance
- Jugement de divorce ou ordonnance de non-conciliation
- Photocopie de la décision judiciaire de pension alimentaire
- Certificat de grossesse
- Photocopie avis imposition 2019 sur les revenus de l'année 2018
- Photocopie avis imposition 2020 sur les revenus de l'année 2019
- Contrat de travail
- Photocopie des 3 derniers bulletins de salaire ou pension de retraite
- Photocopie des 3 derniers avis de paiement de Pôle Emploi pour les demandeurs d'emploi
- Photocopie de la notification de versement des prestations familiales et sociales de la CAF (de moins de 3 mois)
- Photocopie du contrat de location ou de l'acte de propriétaire
- 3 dernières quittances de loyer
- Attestation d'hébergement de moins de 3 mois accompagnée d'un justificatif de domicile de l'hébergeant (quittance EDF ; quittance de loyer...) ainsi que la pièce d'identité de l'hébergeant
- Congé notifié par le propriétaire
- Photocopie du jugement d'expulsion
- Justificatif Handicap
- Autres :